



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2022

Téléphone/fax : 05.53.06.00.24
Courriel : mairie.escoire@neuf.fr
Site internet : www.escoire.fr

L'an deux mille vingt-deux, le 10 mai à 19 H, s'est réuni le Conseil Municipal en session ordinaire à la maison des associations, sous la présidence de M. LAGUIONIE Joël, Maire.

Étaient Présents : LAGUIONIE Joël, GOLFIER DELAGE Sabine, GERVEAUX Francis, KOCHÉL Jean-Marie, DEFILIPPI Pascal, BARILLOT Céline, PHILOTE Cécile, PEYRONET Sandrine, PAROISSE Marie Karine, MAZEAU Patrick.

Secrétaire de séance : PHILOTE Cécile

Ordre du jour : **Délibération :** fonds de mandat, travaux assainissement

Questions diverses

Participation financière des communes aux procédures d'évolution du plan local d'urbanisme intercommunal
SMD3 – installation d'un composteur communal.

Demande de fonds de mandat 2020-2026 du Grand Périgueux Annule et remplace la délibération 20220405 – délibération n°20220501

Vu le projet de réaliser les travaux de raccordement de tous les bâtiments (école, mairie, salle des fêtes...) au nouveau réseau d'assainissement collectif,

Considérant le coût du projet estimé à **24 372,20€ HT**,

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Montant	%
Grand Périgueux Fonds de mandat	11 900,00€	49
Autofinancement	12 472,20€	51
TOTAL	24 372,20€	100

Le Maire propose de solliciter l'aide du Grand Périgueux au titre du fonds de mandat 2020-2026 pour cette opération d'un montant de 11 900€ (49%).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- sollicite l'aide du Grand Périgueux au titre du fonds de mandat 2020-2026 pour la réalisation de raccordement des bâtiments au nouveau réseau d'assainissement collectif,

- autorise le Maire à engager toutes les démarches administratives nécessaires à cette demande.

Questions diverses

- Participation financière des communes aux procédures d'évolution du plan local d'urbanisme

Le Maire donne lecture des nouvelles procédures d'évolution du financement de certaines modifications du PLUi.

- SMD3 – Installation d'un composteur communal.

La séance est levée à 20h30